PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

Les Députés Basly et Lamendin

Nous avons les députés Basly et Lamendin cet vu jeudi matin, au nom d'un groupe d'électeurs mineurs du canton Vimcy, M. Tamboise et ce dans le but de connaître ses sentiments à l'égard des mineurs.

Après explications franches et l'engagement par le candidat républicain de toujours soutenir ouvers et contre tous les intérêts des ouvriers des mines, les députés Basly et Lamendin lui ont accordé leur concours le plus empressé.

Voilà qui coupe court aux beaux fruits mis en circulation par le sec ultra Taillandier de Carabas et ses amis.

M. Tamboise et les mineurs

Ouvriers mineurs, n'oubliez pas qu'en octobre et novembre 1890, pendant la grève des mines de Carvin, M. Tamboise a offert d'occuper, durant le chômage, 200 ouvriers.

Non nombre de mineurs de cette compagnie n'ont trouvé chez lui les ressources suffisantes pour donner du pain à leur famille et pouvoir soutenir, pendant 58 jours, tête aux exploiteurs.

La réaction aux abois

Depuis que le parti réactionnaire sait que le sympathique M. Tamboise est candidat au conseil général dans le canton de Vimy, il est complètement effaré.

A tout prix, dit-on, il faut sauver la situation; cette cette cette, il faut sauver la réélection de M. Taillandier, conseiller sortant, — et voilà pourquoi l'on a recours à tous les moyens, pourvu que ces moyens, de toutes les manœuvres et procédés les plus jusqu'à faire la courbette devant les chefs autorisés du parti ouvrier.

C'est ainsi que sans plus de façon le gros et IDOLE ami qui compte dans la commune d'Avion l'illustre M. Taillandier s'est rendu à Lievin, mercredi dernier, chez le député Lamendin, dont il a sollicité le concours et auquel il a demandé d'intervenir sur les agissements malsdroits du chatelain de Fresnoy.

Lorsque M. Lamendin, qui était absent lors de cette visite, apprit le but de la démarche tenté auprès de lui, il en fut bien entendu indigné, et il déclara qu'il patronnerait, au contraire, ouvertement et de la façon la plus active, la candidature du citoyen François Tamboise, dont l'élection est désormais assurée.

Les manœuvres auxquelles se livrent les amis de M. Taillandier, dit de Carabas, montrent suffisamment les craintes qu'ils éprouvent sur le résultat du scrutin de dimanche.

Aussi croyons-nous bon d'avoir tout particulièrement nos amis les mineurs à repousser impitoyablement les flatteries des réactionnaires (actuellement républicains depuis l'encyclique du pape) et à bien comprendre que s'ils veulent voir aboutir un jour les revendicat ons et notamment la loi sur les caisses de secours et de retraites, ils doivent refuser leurs suffrages à celui qui n'a jamais su prendre leur défense.

Ils doivent comment se rendre à nitrement? M. Taillandier le Tamboise-Carabas n'est pas un des gros actionnaires des mines de Courrières, aux intérêts se sont ils pas opposés de ceux des Travailleurs ?

Nous recommandons aux mineurs de ne pas se laisser prendre aux belles paroles de quelques ingénieurs, porions, futurs porions, tous amis du candidat réactionnaire, de bien comprendre leur devoir et de voter en masse pour le candidat républicain M. Tamboise qui, contrairement à son concurrent, est partisan des réformes économiques et sociales.

Chronique locale

ROUBAIX

Les Eaux potables. — Ainsi que nous l'avons annoncé la commission mixte des eaux s'est rendue hier à Pecquencourt-Vred, dans la vallée de la Scarpe pour examiner les travaux exécutés, pour amener l'eau potable dans nos deux villes Roubaix et Tourcoing.

Cette commission composée de MM. Hazebrouck, maire de Tourcoing; Sasselange, adjoint; Delavaive et Goubo, conseillers municipaux; Binet, directeur des Eaux de la Lys à Tourcoing.

MM. Carrette, de Roubaix; Olivier Brancart, J. Tranoy et Lopera, adjoints au maire. Divernay, chef de bureau; et Massart, chef de service aux eaux de la Lys, ont quitté Roubaix à 6 heures 15 pour s'arrêter à Montigny pour se diriger à pied à Pecquencourt.

L'impression produite sur les membres de la commission a été des plus favorables, et ils espèrent que dans quinze mois Roubaix et Tourcoing se servront d'eaux potables.

Six cents ouvriers ont actuellement et donnent une grande abondance d'eau.

On a calculé que 40 tubes filtant fournis en six secondes et demie, celui qui donne le moins produisait ces 40 litres en onze heures.

Deux puits sont déjà terminés, il en reste à construire un troisième, qui sera placé dans l'usine même.

Chaque forage a un diamètre de 40 centimètres.

Ces messieurs, après avoir déjeuné à Pecquencourt, sont revenus à Roubaix vers 6 heures.

Une réunion socialiste

Le parti ouvrier avait organisé hier soir, à 8 heures et demie, chez M. Catrice, Grande-Rue, une réunion publique en vue des élections cantonales.

Au début, le citoyen Branquart forme le bureau.

Celine est nommé président d'honneur, Branquart, président; les citoyens C. Vanmullen et Deschy assesseurs.

Environ 150 personnes assistent à cette réunion.

Le président Branquart donne ensuite la parole au citoyen Grégoire, secrétaire de la Chambre syndicale des Mouleurs de Roubaix.

Discours du citoyen Grégoire

Parlant avec beaucoup de modération, le citoyen Grégoire combat la candidature Julien Lagache au Conseil général et Jules Martel, au conseil d'arrondissement.

Il explique les théories socialistes et dit qu'on ne doit pas confondre les socialistes, comme le prêtre bourgeoisie cherche à le faire avec les réactionnaires ou les anarchistes.

Il conseille aux électeurs de voter pour Achille Lagache, au conseil général, et Martel, au conseil d'arrondissement, candidats au canton nord contre MM. Lagache et Martel.

En terminant, l'orateur met en garde ses amis contre d'autres candidatures ouvrières qui surgiront probablement au dernier moment.

Un anarchiste

Un jeune anarchiste — dix-sept ans à peine — prêche avec véhémence le thème anarchiste; il dit que la République a été gouvernée pendant 100 ans par les Vénitiens et que les socialistes se feront pas mieux.

Il termine en conseillant au peuple de reprendre ce qu'on lui a volé.

Réponse du citoyen Grégoire

Le citoyen Grégoire répond en peu de mots :

Il déclare qu'avant tout les collatistes sont républicains et qu'ils feront tout pour sauver la République.

Les anarchistes ne font que de la mauvaise besogne.

Branquart et Carrette

Le citoyen Branquart prononce ensuite quelques paroles, puis Henri Carrette maire de Roubaix se présente à la tribune et déplore que l'on fasse des questions personnelles parmi les travailleurs.

Cela a cause d'une insertion au *Réveil du Nord*.

Il annonce que le citoyen Watteau se portera probablement comme candidat contre Lepers; il met les électeurs en garde contre ces manœuvres. Puis Branquart soufflent en peu de mots la candidature Culine comme protestation anti-gouvernementale.

Il donne quelques renseignements sur les bureaux de votes puis la séance est levée.

Accident mortel. — Jeudi, vers une heure et quart de l'après-midi, un ouvrier peintre, M. Honoré Tetlelin, 41 ans, rue de Fresne, était occupé à poser une jalouse à une fenêtre du premier étage, chez M. Vanneste, boulanger rue de Lannoy, lorsque l'échelle sur laquelle il était monté glissa.

M. Catlelin tomba la tête la première sur le trottoir. Plusieurs passants le ramassèrent et le transportèrent immédiatement chez M. Vanneste. M. le docteur Delannoy, qui lui prodigua des soins, constata une fracture au crâne.

Le blessé, ne reprenant pas connaissance, fut transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu où il expira quelques minutes après son arrivée.

M. Honoré Tetlelin était employé chez M. Evrard, maître-plâtre rue de Lannoy.

Une lettre. — Nous avons reçu une lettre de M. Varrasse-Bourgeois, maire de Mouveaux; nous nous en occuperons demain.

Un enfant grièvement brûlé. — Hier, vers 8 heures du matin une ménagère de la rue de Lille avait déposé sur le sol de sa cuisine une marmite remplie d'eau bouillante et s'était rendue à la cour.

Pendant son absence, sa petite fille, âgée de 4 ans, s'en approcha et tomba à la renverse dans le liquide.

Aux cris poussés par l'enfant, la mère accourut aussitôt et la retira.

Un médecin, appelé en toute hâte, donna les premiers soins et constata d'assez graves brûlures sur tout le corps.

Fin de la grève des tisserands de chez Wattel frères. — Jeudi à une heure de l'après-midi, tous les ouvriers grévistes ont repris le travail aux anciennes conditions.

Aucun incident ne s'est produit à la rentrée.

SOIRÉE D'ATTESTATIONS A SEQUAH !

Jeudi soir à huit heures et demie, plus de mille per onnes se pressaient dans la salle de M. Philémon Eyames, rue Pierre-Motte, trente-cinq personnes des deux sexes et de toutes classes guéries par les remèdes de Sequah étaient venues le remercier.

Après la lecture de chaque attestation tous les malades ont donné un quadrille dit : des Infirmes » composé pour la circonstance.

Après la séance, M. Philémon Eyames présenta à Sequah un lots des malades reconnaissants et en remit une médaille commémorative en argent portant la mention suivante :

« Ville de Roubaix 1892, Monsieur Hartley-Snow (Sequah), souvenir des malades reconnaissants. »

Voici un extrait de quelques attestations, vues et légalisées par M. le Maire de Roubaix.

« Je souffrais atrocement d'un rhumatisme articulaire depuis 20 mois, lorsque je fus guéri par Sequah, après avoir essayé tous les remèdes. Le 3 juillet dernier je fus transporté par 2 personnes sur l'estrade.

Joseph BERNARDY,
55, rue Sébastopol

« Depuis 12 ans, je souffrais de rhumatisme, aux jambes qui m'empêchaient de marcher, vos remèdes m'ont guéri.

COUVREUR FRANÇOIS,
Rue des Anges, cour Delforterie. 6.

Je me trouve forcé du bien que vous m'avez fait en me guérissant à l'aide de vos remèdes.

Emile CARETTERE,
Rue des Anges.

Je souffrais atrocement d'un rhumatisme depuis 36 ans, frictionné pendant 30 minutes toutes les douleurs ont disparu.

J. VERHAEWEL,
25, rue des Chanvres.

« Ma vieille tante, Mlle Julie Dumont, souffrait depuis 10 années d'un rhumatisme articulaire, deux frictions d'huile de Séquah l'ont guérie.

Philémon EYAMES,
Rue Pierre-Motte

« Je souffrais sensiblement depuis 25 ans de douleurs rhumatismales, depuis 15 jours que j'emploie votre remède je me sens très bien.

Théodore DUPRATERE,
Tailleur, rue de l'Avenir, 32.

« Ma femme souffrait d'un rhumatisme depuis 10 ans et ne savait plus marcher, elle est maintenant guérie.

Louis DESCHAMPS,
7, rue de la Limite.»

« Mon enfant âgé de 9 ans et demi, atteint de paralysie, ne pouvait plus quitter le lit depuis cinq ans, et était condamné par les médecins. Maintenant il peut marcher.

Mme DAVID. »

« Depuis 19 mois, je souffrais de rhumatismes et ne pouvait quitter le lit, m'étant traité en privé avec vos remèdes, je puis maintenant marcher.

Jules DELBAR,
rue de la Redoute, cour Dumoulin. 65.

THÉ CHAMBARD Se vendre des Contrefaçons

TOURCOING

Nos deux Elections

Les meilleures nouvelles nous parviennent des communes des deux cantons.

Les candidats républicains, MM. François Masurel dans le canton Nord et Vincent dans le canton Sud, seront certainement les élus de dimanche.

Il est vrai de dire que ces deux honorables candidats ont devant eux de si piètres compétiteurs.

Ce serait vraiment faire injure aux électeurs que de supposer un seul instant qu'ils aient pu prendre au sérieux et M. Lemaître, le maire d'Halluin et le brasseur M. Varasse, maire de Mouveaux.

Trop d'Audace

M. Lemaître, maire d'Halluin, a osé insérer dans sa circulaire électorale la phrase suivante :

» J'estime que dans notre gouvernement républicain la liberté la plus grande doit être laissée aux convictions religieuses et à la conscience des pères et mères de famille. »

Cette hypocrite déclaration est tout simplement monstrueuse dans la bouche d'un homme qui n'hésite pas à chasser impitoyablement ses malheureux ouvriers si ceux-ci ont commis le crime d'envoyer leurs enfants à l'école laïque plutôt qu'à l'école congréganiste.

C'est ce que vous appelez respecter la conscience des pères et mères de famille, M. Lemaître ?

Les électeurs vous ont jugé.

UN PEU DE MODESTIE S. V. P.

M. Lemaître-Bondeville, l'illustre maire d'Halluin, qui a daigné condescendre jusqu'à se laisser porter candidat au Conseil général dans le Canton-Nord de Tourcoing, se campe fièrement devant les électeurs.

Après avoir exposé dans sa circulaire électorale qu'il pas sollicité la candidature, et expliqué qu'il n'a accepté qu'après s'être assuré que la décision de M. Jonglez était irrévocable, il s'écrie orgueilleusement :

« Je n'ai fait qu'obéir à la voix de nombreux amis qui ont cru que ma connaissance des affaires commerciales et mon expérience des choses administratives pouvaient vous être utiles.

Nous ne chicanerons pas M. Lemaître-Bondeville sur sa connaissance des affaires commerciales; nous nous bornerons à croire qu'il en possède assez pour mener à bien son commerce personnel, mais où nous l'attendons, c'est sur son expérience des choses administratives.

Qui diable a bien pu jamais croire à l'expérience du maire d'Halluin en matière administrative ?

Car, il est bien entendu qu'expérience administrative s'entend de l'habitude acquise à la suite de nombreuses années dans la direction des affaires des villes.

Or, M. Lemaître est maire d'Halluin depuis 20 ans, et depuis 20 ans il n'a pas trouvé le moyen d'acquérir suffisamment de cette expérience qu'il se flatte de posséder, pour savoir administrer sa commune.

Il y a beau temps que la ville d'Halluin aurait été déclarée en faillite si on l'avait laissé faire.

Car il faut avoir assisté à la lecture des *budgets impossibles, établis par ce maire qui* ses dire expérimenté, pour se faire une l'idée de son incapacité.

De l'expérience ! Ah, oui ! Il en est une qu'il a su acquérir, c'est celle qui permet, dans tous les cas, de embarrassants de dissimuler la situation réelle.

Pas un n'est plus habile que lui à masquer un déficit, il n'a pas son pareil pour brouiller les chiffres, pour les intervertir et arriver à un équilibre imaginaire.

Exagérer les chapitres de recettes dans des proportions plus admirables, diminuer les dépenses des budgets proportions également formidables voilà son « truc » favori que nous avons cent fois dénoncé.

Car ce moyen le maire arrive à vous balcer un budget qui se balance au millième.

Il fait adopter facilement son « petit travail » par ses malheureux conseillers municipaux qui n'osent plus se révolter bien que la chose soit cependant arrivée et comme il faut passer par l'approbation de l'autorité supérieure on attend généralement que celle-ci réclame et s'impatiente pour lui envoyer cette bouillabaisse de chiffres.

Il arrive naturellement que M. le Préfet du Nord, qui a pas la même expérience que M. Lemaître, ne comprend absolument rien à la manière de procéder de celui-ci.

Il réclame donc le budget de la malheureuse commune d'Halluin et le retourne au maire avec des petites lettres solicitantes de renseignements.

— « Pourquoi, M. le maire, pour tes-vous le produit de votre distribution d'eau à un chiffre si élevé; 10.000 francs quand cet établissement ne vous en a pas rapporté 3,000 l'exercice écoulé?

— « Pourquoi, M. le maire, par quel hasard d'heureuses circonstances avez-vous pu assurer la possibilité de réduire de dix mille francs l'éclairage public de votre commune? En effet, cet éclairage vous a coûté l'an dernier 14,550 francs et voilà que vous n'inscrivez plus cette dépense que pour 4,500 francs.

« Cependant vous ne m'avez pas informé que le gaz international qui se consommait à Halluin est basé dans de semblables proportions. Comptez vous alors que la lune sera pleine toute l'année ? »

Naturellement ces petites questions que le maire d'Halluin trouvait sûrement indiscrètes, auraient embarrassé tout autre maire.

Mais il est fort le maire d'Halluin ! et il a sur d'expédier.

Il fait comprendre à son conseil que M. le Préfet n'y voit goutte.

La distribut on d'eau ! elle rapportera très peu l'année qui vient. Il peut en effet se faire que de nouvelles industries viennent s'implanter dans le pays : alors la consommation augmentera.

Maintenant pour le gaz il y a par là du côté du Colbras, un bec de gaz qui nous coûte pour semblé inutile, bien que ce sort nous qui l'ayons fait placer; eh bien nous le supprimerons.

Par suite, vous comprenez qu'il y aura une grande économie et c'est pourquoi nous avons cru devoir abaisser le dépense.

La préfecture ne comprend rien à nos affaires « elle se trompe! »

Voilà, braves électeurs, le candidat qui ose solliciter vos suffrages.

Et il sait très bien que vous connaissez ses tours, ses ficelles, c'est pourquoi il se fait porer en victime de l'administration supérieure « qui est tracassière envers lui. »

Trêve de plaisanterie, M. Lemaître!

Continuez à mal administrer votre commune, mais de grâce ne venez pas demander aux électeurs de vous parer naïvement des plumes de paon!

Les Escamotages du Maire d'Halluin

M. Lemaître-Bondeville, maire d'Halluin, candidat au Conseil général du canton de Tourcoing, n'est pas seulement habile à intervertir les chiffres dans la formation de son budget communal. Il possède aussi de rares petits talents de société.

Nous allons, pour édifier les électeurs, mettre sous leurs yeux une petite histoire d'escamotage qui a grâce aux opinions républicaines qu'il ne dissimule jamais.

Evidemment ce n'était pas l'homme du maire d'Halluin et pour le punir d'être un libéral convaincu, le maire d'Halluin, le maire de supprimer pas son conseil municipal, une modeste indemnité annuelle de 200 fr. qui était accordée au prédécesseur de ce fonctionnaire.

L'heure de la retraite sonne pour le commissaire de police, disons son nom : il s'appelait M. Colbert.

Un successeur arriva et M. le maire le tâta. Se figura-t-il qu'il en ferait facilement un homme à lui? probablement, car au bout de quelques mois, il proposa bel et bien à son conseil municipal de voter une subvention annuelle de 600 fr.

Une séance avait eu lieu à huis-clos pour discuter des questions pour lesquelles le maire redoutait la publicité.

Les conseillers municipaux semblaient sans doute mal disposés ce jour là, car le maire, estimant qu'il ne réussirait pas à enlever un vote régulier pour sa proposition — la situation financière était très obérée — il résolutes l'escamoter.

L'affaire se découvrit à la séance suivante — *séance mémorable qui eut lieu le 25 septembre 1888.*

A la lecture du procès-verbal de la réunion qui avait eu lieu précédemment à huis-clos, le secrétaire énonça le vote acquis d'une indemnité de 600 fr., au commissaire de police.

Un conseiller, M. Mignon, trouvant sur la chaise, devint pourpre mais se contint cependant.

Nous recherchons encore la cause de cette émotion du conseiller municipal, quand le pot aux roses se découvrit.

M. le commissaire de police avait adressé une demande d'indemnité, prétendant à la seconde classe de son emploi, jugeant insuffisante l'indemnité de 600 francs.

Ici nous reproduisons la discussion qui eut lieu entre le maire et M. Mignon, telle que nous l'avons rapportée dans notre numéro en date du 1er octobre 1888, et les commentaires dont nous l'avions fait suivre. Nous attirons tout le deuxa l'attention de tous les électeurs qui veulent savoir quel homme est le maire d'Halluin :

« Enfin la suite donne lecture d'une lettre du commissaire de police demandant à être élevé personnellement à la seconde classe.

Le maire. — Messieurs, vous venez d'entendre lecture de la lettre de M. le commissaire; je crois qu'on pourrait faire droit à sa demande. S'il en était autrement il demander-il son changement et nous priverait-il de notre service ? Je ne puis ne nous donnerait pas satisfaction. »

C'est ici que se place le fameux incident. A suivre la lecture de la lettre, M. M gnon dit : M. le maire, le crédit de 600 fr. comme indemnité pour le commissaire, n'a pas été présenté au Conseil. Lorsque vous en avez parlé, il ne restait plus que quelques conseillers. Les autres étaient descendus la mairie pour assister d'un tempérament (il y a de quoi). Mais vous-même, dit-il, M. Mignon, vous étiez là; venez à cette place (et le maire désigne un endroit qui se trouve à la place de le conseiller.

M. Mignon, calme. — Je vous demande bien pardon, j'étais descendu et beaucoup d'autres avec moi.

Le maire, perdant la tête. — Il n'y avait personne de descendu. Tous les membres étaient présents. Vous aussi, M. Mignon, vous étiez là.

M. Mignon (catégoriquement). — Non, monsieur !

Le maire (de plus en plus embarrassé). — Mais enfin, il ne peut y avoir là-dedans qu'un malentendu, soyez certain que vous vous trompez, M. Mignon. *nous avons l'habitude* de faire les choses trop loyalement pour que vous puissiez nous soupçonner d'insérer dans la délibération un crédit non voté.

M. Mignon. — Je répète que c'est seulement lorsque le procès verbal a été signé et que la plupart des membres avaient quitté la salle, que vous avez parlé des 600 fr. de commissaire. Vous avez dit : tiens j'ai oublié de parler de l'indemnité du commissaire.

Le Maire. — Voilà, ça s'explique, ce n'était probablement pas dans l'ordre mais tout le monde était là.

M. Mignon hausse les épaules et fait un signe de tête négatif.

Le Maire. — Enfin puisque le vote est contesté il est facile de se prononcer à nouveau sur la question, étant donné la demande formée par le commissaire de police.

Le maire fait passer un vote en ayant soin de ne pas informer les conseillers que l'augmentation de crédit sera de 600 fr.

Un conseiller demande ce renseignement au secrétaire communal.

Par il vote comme 1, et un *bulletin portant la* mention « 2 400 fr. c'est suffisant » la demande de 600 fr. est adoptée par 14 voix contre 1.

Nous savons parfaitement que M. le maire avait inscrit un crédit qui n'avait pas été voté ; un conseiller municipal nous l'a dit. M. Mignon nous l'a dit au lendemain de la séance.

Mais nous tenons à ce que cette irrégularité soit publiquement signalée. C'est fait.

Les agissements de M. le maire d'Halluin sont immanquablement dévoilés par ce dernier. Quand il commencera d'une série qui promet d'être définitive.

L'autorité supérieure ne peut hésiter à prendre une mesure énergique à l'égard de ce maire peu scrupuleux.

Quant à M. Mignon, bien qu'il soit un de nos adversaires politiques, nous ne pouvons que le félicter de sa conduite loyale. En refusant de s'associer aux tripotages de M. Lemaître il a agi en honnête homme et en bon citoyen. C'est plus qu'il n'en faut pour mériter les injures de la presse officielle, mais les journaux conservateurs reprochent à M. Mignon le devoir de conscience qu'il a si énergiquement accompli.

Le vote, escamoté, fut annulé par le préfet, qui se montra bien indulgent, car c'était une bonne réduction qui aurait dû frapper le maire d'Halluin.

Et dire qu'il se pose néanmoins en victime!...

Simple question

Nous nous demandons, dans le cas improbable où les électeurs du canton Nord, commettraient la grave imprudence de nommer le maire d'Halluin conseiller général, de quelle façon pourrait-il remplir son mandat de conseiller.

M. le Maire d'Halluin qui se plaît à énoncer tous ses titres, n'oublie pas de mentionner qu'il est « membre de la Chambre de commerce de Tourcoing. »

Serait-il donc indiscret de demander à M. Lemaître-Bondeville, s'il a « seul laissé porter » candidat au Conseil général dans l'intention de remplir son mandat de la façon dont il s'acquitte de celui que lui ont confié les électeurs à la Chambre de commerce ?

Et dans ce cas, M. Lemaître-Bondeville, maire d'Halluin, laisse gravement délibérer ses collègues de cette assemblée consultative; quant à lui il n'assiste pour ainsi dire jamais à ses séances.

Dans ces conditions ou peut l'envoyer siéger au conseil général; tout porte à croire qu'il aura soin de rester chez lui pendant les sessions de l'assemblée départementale.

Il est vrai que c'est encore ce qu'il aurait de mieux à faire, étant donné qu'il y serait d'une complète inutilité. Le canton ne serait dans tous les cas aucunement représenté.

Seulement M. le maire d'Halluin aurait un titre de plus.

Nous venons la témérité de croire que les électeurs préféreront une autre combinaison.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 27 juillet

Le conseil municipal de Tourcoing était convoqué pour mercredi soir en séance extraordinaire.

Vingt-cinq membres de l'assemblée communale étaient présents sous la présidence de M. Victor Hassebroucq, maire. M. Dron, député, assistait à la réunion.

La séance s'est ouverte à 8 heures 30.

M. Tack a été nommé secrétaire.

M. Dron, sénateur, présente, à donné lecture du procès-verbal de la réun on précédente.

M. Delaviaive rappelant le rapport sur l'éclairage des rues particulières, déposé dans la dernière séance et dont mention vient d'être faite à la lecture du procès-verbal, demande au nom de la commission de le voirpour que les propriétaires de rues particulières tenus de les éclairer, soient autorisés à se servir du gaz de la ville.

Un compteur spécial pourrait être placé.

M. le Maire répond qu'il n'y a aucune autorisation spéciale à accorder, les propriétaires ayant le droit de se servir du gaz.

Le procès-verbal est adopté.

M. le maire a communiqué au Conseil la décision prise par le Conseil de Préfecture attribuant à M. Gustave Glorieux le véritable rang qu'il doit occuper au tableau.

On sait que l'honorable conseiller avait été victime dans la récapitulation générale des votes d'une erreur matérielle de 60 voix.

Le conseil adopte ensuite l'ordre du jour qui comporte de nombreuses affaires courantes et une multitude de demandes de subventions définitives et extraordinaires formées par des sociétés musicales, de gymnastique, vélocipédiques et autres.

Le compte administratif du maire et le compte de gestion du receveur municipal ont été adoptés au cours de la séance.

Voici l'ordre dans lequel les affaires ont été appelées.

Orphéon Tourquenois

Le Conseil municipal avait accordé antérieurement une subvention extraordinaire de 500 fr. à l'Orphéon Tourquenois, pour permettre à cette société de prendre part au concours de Bruxelles, mais l'Orphéon Tourquenois a dû renoncer à prendre part à ce concours où la société devait se produire en division d'excellence alors qu'elle n'a jamais affronté aucune lutte.

Elle a donc décidé de se rendre au concours de Reims les 14 et 15 août. Mais étant donné l'éloignement, les frais qui incomberont à la société seront plus considérables et elle sollicite l'élévation de la subvention extraordinaire qui lui a été primitivement accordée.

Sur le rapport du maire, le conseil vote un supplément de 300 fr.

Service des Eaux

Le Conseil adopte les conclusions d'un rapport du maire concernant la nouvelle fixation avec majoration des prix de la construction de nouveaux réservoirs du Huchon. — Adopté.

Le conseil adopte les conclusions d'un rapport du maire comportant la construction d'un ponceau sur la Traitoire pour rendre accessible l'accès de la capitaine des eaux potables dans la vallée de la Scarpe.

Elargissement de la rue de Tournai

En vertu de l'arrêté préfectoral du 22 mai prescrivant l'enquête parcellaire pour l'élargissement de la rue de Tournai, route départementale n° 15, il a été procédé à la dite enquête du 6 au 15 avril.

Aucune observation n'a été produite.

Aliénation de biens des hospices

Un propriétaire a offert une somme de 26,306 francs pour une parcelle de terrain sise rue des Cinq Voies, appartenant aux hospices. La commission a trouvé l'offre avantageuse et sollicite du conseil l'autorisation de passer l'acte de vente. Cette autorisation est accordée.

Affaire Dubois

Le conseil sur le rapport du maire autorise l'administration à solliciter de la direction des Magasins Généraux l'inscription sur le catalogue de la prochaine vente publique de laines, des 40 balles provenant du procès intenté à la veuve M. Dubois.

Cimetière du Blanc-Seau

M. le maire présente un long rapport motivé par les observat ons produites par M. le ministre de l'Intérieur, président du conseil concernant le projet d'agrandissement du cimetière du Blanc-Seau.

L'un des terrains que l'on se proposait d'enquérir et qui appartient à la fabrique d'église ne se trouve pas dans les conditions d'isolement requises par les règlements.

On a depuis jeté des vues sur un autre terrain d'une contenance largement suffisante, 7,135 mètres, et appartenant à M. Deweurin.

Sur la demande de M. Despinoy, appuyé par M. Dron, on fait circuler le plan.

Le conseil émet un vœu favorable à ce que la ville soit autorisée à acquérir le terrain dont il est ci-dessus question.

Matériaux à provenir de démolitions

Le conseil autorise l'administration à passer acte de vente à M. Hercelle Leruste de matériaux à provenir de la démolition d'immeubles rue Notre-Dame « café Auguste » et maison Coupleux, pour le prix de 3600 fr.

Bureau de bienfaisance

Le conseil prononce le renvoi à la commission des finances du budget du bureau de bienfaisance pour 1891 et budget supplémentaire du même établissement pour l'exercice courant.

Institut Colbert

Le conseil prend l'engagement nécessaire et correspondant à la création d'un nouvel emploi d'instituteur à l'institut Colbert rue de Gand.

Demande d'achat et cessions de terrains

M. le maire a reçu de M. Floris Lorthiois une demande d'acquisition d'un terrain communal, sis rue de Wattine. La commission des finances sera appelée à fixer un prix de vente.

Le Conseil, sur un rapport du maire, approuve la cession au prix de 8,494 fr. 90 à la Compagnie du chemin de fer du Nord, de deux portions de sentiers M. Mauquelier a adressé une demande de rachat de terrain exproprié dans le prolongement de la rue de l'Hôtel-de-Ville avec modification d'alignements.

M. le maire propose le renvoi de la demande à la commission des grands travaux.

M. Delaviaive rappelle la question a été examinée par la commission.

M. le maire. Il n'y a pas eu de solution.

M. Delaviaive. — Je vous demande pardon M. le maire, mais nous sommes tous d'accord sur la question ; aucune résolution n'a été prise dans votre cabinet mais il y a eu entente après.

M. le maire. Mais je ne sais pas moi!

M. Delaviaive.— C'est pourquoi je vous en informe, chose que je n'ai pu fa re plus tôt; tout cas la décision a été prise à l'unanimité.

M. le maire. — Pas à l'unanimité, puisque je n'y étais pas.

Bref la question est renvoyée à la commission.

Harmonie Tourquenoise

Une demande de subvention extraordinaire de 10,000 fr. a été adressée par l'Harmonie Tourquenoise dont le budget se trouve grevé par suite de l'acquisition de nouveaux uniformes.

Renvoi aux commissions réunies des finances et des beaux-arts.

Fanfare du Petit-Château

La fanfare du Petit-Château sollicite de son côté l'élévation de 600 à 1200 fr. de la subvention annuelle qui lui est accordée.

Renvoi aux commissions.

Electeurs consulaires

M. le maire invite le conseil à désigner deux de ses membres pour faire partie de la commission de révision de la liste des électeurs au Tribunal de Commerce. Le conseil nomme MM. Sénéhar et Duconiomhe.

Vœu des conseillers du Blanc-Seau pour la pose d'un fil téléphonique

MM. Goube-d'Annin, Cruque et Despinoy ont déposé un vœu tendant à ce que le Blanc-Seau soit relié téléphoniquement avec la mairie de Tourcoing.

M. le maire propose la prise en considération du vœu et son renvoi à la commission.

M. *Dron déclare qu'il ne s'oppose pas au* renvoi à la commission mais qu'il verrait avec peine que l'adoption fut reculée jusqu'au moment de la création du groupe municipal du Blanc-Seau.

Le conseil consulté s'engage sur le point de savoir où l'on ferait aboutir provisoirement le fil télégraphique.

M. Goube-d'Annin trouve qu'on pourrait l'installer à l'école des filles.

M. Cruque propose de le placer chez M. Delmette, le plus ancien garde du Blanc-Seau.

M. Méuier intervient en faisant très logiquement remarquer qu'il faudrait que le garde restât en permanence auprès de l'appareil.

Et fin de compte aucune décision n'est prise et le conseil laisse à l'administration le soin d'étudier la question.

Congrès de géographie

Le 13e congrès international de géographie doit se tenir à Lille le 1er et le 7 août prochain.

La journée du 4 août sera réservée à une visite par les congressistes des collections industrielles de Tourcoing et M. Paul Cambon ancien préfet du Nord, ambassadeur près de l'empire ottoman serait au nombre des visiteurs.

M. François Masurel père, président de la section de Tourcoing de la société de géographie de Lille a adressé à l'administration une demande d'allocation de 500 francs pour ouvrir une partie des frais de la réception que l'on se propose de faire aux membres du Congrès.

M. le maire propose qu'il soit fait droit à la demande. Adopté.

Société de gymnastique « la Jeunesse du Blanc-Seau

Une demande de supplément de subvention a été formulée par la société de gymnastique la Jeunesse du Blanc-Seau.

Le Conseil élève à 500 fr. la subside de cette société.

Cession de terrains à la voie publique

Le conseil municipal entend lecture d'une série de procès verbaux, fixant les indemnités à accorder à des propriétaires pour cession de terrains à la voie publique par suite d'alignements. Ces procès verbaux sont homologués.

Courses vélocipédiques

L'Union vélocipédique Tourquenoise a organisé pour le 31 courant de grandes courses vélocipédiques pour lesquelles elle réclame une allocation.

Sur la proposition du maire le Conseil vote 200 francs.

(A suivre.)

La Saint-Christophe. — L'excellente troupe que nous présentera cette année M. Diter, le directeur du cirque de ce nom, a pris possession hier après-midi, du vaste établissement construit place Charles Roussel.

Cette troupe, qui arrive de Douai, où elle a obtenu un succès considérable, a fixé ses débuts au dimanche 31 juillet.

Le personnel du cirque se compose d'artistes et d'écuyères de premier ordre, parmi lesquels il nous faut citer :

MM. D ter et ses magnifiques chevaux dressés en liberté, le clown Rob et sa meute de chiens dressés, le célèbre gymnaste Grant dans son exercice de la barre au tremplin, Miss Perks, dans son travail à cheval au trot, au galop et à rebours ; mies Godefroy, dans son travail spécial et enfin Roméo et Juliette, deux ours écuyers.

Une partie de plaisir dans un parc ou les aventures d'un pêcheur, grande pantomime nautique bouffe en deux parties, constituera, nous en sommes persuadés, une attraction destinée à faire courir tous les tourquenois au cirque.

***

Le théâtre de la famille Simon, installé sur la place de l'Hotel-de-Ville, dont la réputation est assez connue de tous pour que nous n'ayons plus ici à en refaire l'éloge, débutera également le dimanche 31 juillet avec le drame de MM. Jules Mary et Grison « Le Régiment. »

M. Simon n'a reculé devant aucun sacrifice pour monter cet ouvrage.

Enseignement primaire. — Le *Bulletin officiel de l'Etat* vient de publier la liste publique la liste des instituteurs, institutrices et directrices d'écoles maternelles qui ont obtenu la médaille d'argent, décernée le 10 juillet, conformément aux prescriptions du n° 26 de la loi du 30 octobre 1886 et de l'article 41 de la loi du 19 juillet 1889.

Nous relevons, pour le département du Nord, les noms suivants :

MM. Witaux, instituteur, Villers-Sire-Nicole; Gosset, Villers-Plouich; Boudalière, Roos-Warendin; Malon, St-Pierre-Le-Mer; Lallement, Landrecies; Druesnes, Lille; Lecoustre, Aubers; Wiaro Loos; Laribère, Flers; Mmes Beaurez, rue Neuve, institutrice; Cauvel, Dupont, rue Flocq; Lille, Sonnin, rue Trolat, Lille; Mlles Baurain, Roubaix; Leconte, Tourcoing; Bracq, Denain.

Nous voyons figurer dans cette liste le nom d'une de nos bonnes institutrices, Mlle Leconte, directrice de l'Ecole Sévigné. Nous sommes heureux de pouvoir lui témo gner notre sympathie en la félic tant sincèrement.

On nous écrit de Blankenberghe, le 23 juillet :

J'ai touché en passant un simple mot dans ma première correspondance, de l'excellent état sanitaire de Blankenberghe et du programme des fêtes variées de la saison. Comme on sait la période importante et intéressante pour tous les mortels privilégiés qui ont à faire choix d'un endroit de villégiature, je crois devoir y revenir.

D'après les chiffres officiels que je suis allé vérifier à l'Hôtel-de-ville, la mortalité pendant l'année 1892 a été de 1 pour 1000 habitants, à peine 17 pour mille, chiffre inférieur à la mortalité des centres les plus hygiéniques du globe.

En Belgique, les villes ne sont pas proportions colées-les et qui ne sont absolument incroyables, et les chiffres de mortalité sont de 30 pour mille.

En effet elle a été de *quarante pour mille!!*

Cela se passe de commentaires et parlera plus haut ses leçons. Les médecins-inspecteurs, après des villégiatures qui cherchent avant tout une résidence enivrée où leur santé ne court aucun danger et qui offrent de rares cent qui ne prônent pas une admiration sans bornes pour la doctrine de Mahomet.

J'en suis absolument convaincu.

L'édilité aussi doit en être convaincue, car elle n'a reculé devant aucun sacrifice pour conserver à l'avenir des visiteurs distingués qui ont fait de Blankenberghe leur séjour de prédilection et pour en attirer de nouveaux.

C'est ainsi qu'elle a engagé pour l'orchestre du Casino une pléiade de 75 artistes *di prima cartelle* qui tiennent sous le charme des centaines d'auditeurs qui assistent régulièrement aux de